



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Tiphanie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Participation financière intercommunale aux charges des écoles

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur le montant des charges de scolarité à facturer aux communes extérieures.

Au vu des charges constatées pour l'année scolaire 2021 / 2022, il est proposé de fixer le montant de la participation intercommunale des charges des écoles de la manière suivante :

- 1236.56€ par enfant scolarisé en maternelle (1224.95€ l'année dernière)
- 481.12€ par enfant scolarisé en élémentaire (425.11€ l'année dernière)

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le montant des charges de scolarité à facturer aux communes extérieures.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR

